

Dépistage de la trisomie 21 fœtale par l'étude des marqueurs sériques maternels

Bilan 2019

L'arrêté du 14 décembre 2018 a modifié les modalités de dépistage par les marqueurs sériques maternels avec de nouveaux seuils décisionnels et la mise en place de l'ADNlc pour des risques compris entre 1/51 et 1/1000. Nous vous communiquons le bilan de l'année 2019 (caryotypes connus au 15 mars 2021). Concernant l'année 2020, à ce jour il nous manque encore beaucoup de caryotypes pour compléter les dossiers, nous vous adresserons le bilan dès que possible. Nous vous remercions pour les suivis que vous nous adressez et qui nous permettent de faire ces bilans que nous avons obligation de transmettre aux autorités de tutelle.

Risque	RC au 1T avec CN < 3,5mm (% de patientes par zone de risque)	T21	T21 CN ≥ 3,5mm	MSM 2T avec CN < 3,5mm (% de patientes par zone de risque)	T21
Sup à 1/50	699 (0,47 %)	92 (1/8)	27	947 (3,20 %)	13 (1/73)
1/51 à 1/1000	17 302 (11,63 %)	75 (1/231)		9 427 (31,86 %)	13 (1/725)
< 1/1001	130 797 (87,90 %)	11		19 213 (65,94 %)	2
Total	148 798	178	27	29 587	28

Biologistes

Corinne SAULT
Alain LIQUIER
Gérard PERAZZA
Marc NOUCHY

Encadrement

Marie-Christine VEGLIONE
Claudine LECUELLE
Anne-Marie GIL
Marie-Hélène FELIX

Secrétariat Médical Spécialisé

Téléphone : 04 72 80 73 75
Fax : 04 72 80 73 62
Email : secretariatT21@eurofins-biomnis.com